

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MALMERSPACH

Séance ordinaire du Vendredi 26 septembre 2025 à 20h00

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 9

M. Eddie STUTZ, Maire - Mme Neidjate BOURASS, Adjointe - M. Raymond GUILLAUME, Adjoint - Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Adjointe - Mme Martine BURGER - M. José GARCIA - Mme Sylvie MULLERSECK - Mme Aurélie MERVANT - M. Vincent SCHOTT.

Absents excusés représentés :

M. Philippe DIFFOR, Adjoint, a donné procuration à Mme Neidjate BOURASS, Adjointe
Mme Patricia SCHWEBEL a donné procuration à M. Raymond GUILLAUME, Adjoint
M. Samuel MURA a donné procuration à M. Vincent SCHOTT

Absent excusé :

M. Frédéric DUVAL

Absent :

M. Laurent NUSSBAUM

•◊•◊•◊•◊•◊•

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 juin 2025
3. Ouverture d'une ligne de trésorerie
4. Rétrocession du réservoir
5. Tarifs des sapins de Noël
6. Point sur les travaux
7. Point sur l'école
8. Point sur l'urbanisme
9. Divers et communication

•◊•◊•◊•◊•◊•

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre cette séance à 20h00.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : état d'assiette 2027.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette demande et accepte unanimement de rajouter ce point à l'ordre du jour.

N° 1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Neidjate BOURASS, Adjointe, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée par Mme Katia ILTIS, Secrétaire de Mairie.

N° 2 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 juin 2025

Le compte-rendu, n'appelant pas d'autres observations, est approuvé à l'unanimité.

N° 3 - Ouverture d'une ligne de trésorerie

Pour financer les travaux de toiture de la salle polyvalente, M. le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Une ligne de trésorerie correspond à un crédit ouvert, à court terme (un an maximum), accordé par une banque à une collectivité. Elle permet une garantie permanente de liquidité. Elle ne pèse pas sur l'endettement de la Commune et n'apparaît pas dans le budget. La durée, le plafond et les modalités de remboursement sont négociés préalablement.

Après consultation de différents établissements bancaires, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour la mise en place d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à des besoins ponctuels et éventuels de disponibilités, d'un montant maximum de 50 000 €, à compter du 1^{er} novembre 2025, selon les conditions suivantes :

1) Montant : 50 000 €

2) Durée : un an maximum

3) Taux d'intérêt : €STER + marge de 1.00 %

Dans l'hypothèse où l'€STER serait inférieur à zéro, l'€STER sera alors réputé égal à zéro.

4) Process de traitement automatique :

- tirage : crédit d'office
- remboursement : débit d'office

5) Demande de tirage : aucun montant minimum

6) Demande de remboursement : aucun montant minimum

7) Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office

8) Frais de dossier : 0.10 % du montant emprunté avec un minimum de 300 € : réduit à 200 €

9) Commission d'engagement : néant

10) Commission de mouvement : néant

11) Commission de non-utilisation : 0.30 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen périodicité identiques des intérêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe selon les conditions ci-dessus définies ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes y relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

N° 4 - Rétrocession du réservoir

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de la Communauté de Communes relative à la déconnexion et à la rétrocession du réservoir situé sur le ban communal,

Considérant que la Communauté de Communes souhaite se désengager de la gestion de cet ouvrage,

Considérant que la Commune a été sollicitée pour accepter la rétrocession du réservoir,

Considérant que cette rétrocession entraînera la déconnexion du réseau d'eau potable, la reprise du branchement d'une habitation, le transfert de la propriété et de la gestion de l'ouvrage à la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la rétrocession du réservoir proposée par la Communauté de Communes ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N° 5 - Tarif des sapins de Noël

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, unanimement,

FIXE le tarif des sapins de Noël comme suit :

Taille	Prix
Nordmann 1,00 > 1,25 m	16,00 euros
Nordmann 1,25 > 1,50 m	20,00 euros
Nordmann 1,50 > 1,75 m	25,00 euros

Nordmann 1,75 > 2,00 m	30,00 euros
Nordmann 2,00 > 2,50 m	39,00 euros
Nordmann 2,50 > 3,00 m	48,00 euros
Epicéas 1,00 > 1,50 m	15,00 euros
Fagots de branches Nordmann	18,00 euros

Les sapins seront livrés par l'Entreprise Mura à la Commune, puis distribués dans les foyers par l'Agent Technique et M. Vincent SCHOTT, Conseiller Municipal.

Les sapins destinés aux besoins communaux (écoles, mairie, église...) seront cherchés directement dans notre forêt.

Les sapins de Noël, après les fêtes, seront ramassés par l'Agent Technique et M. Vincent SCHOTT, Conseiller Municipal.

N° 6 - Etat d'assiette 2027

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'état d'assiette des coupes à marteler dans notre forêt communale au courant de l'année 2027, selon la proposition ci-dessous :

Type de coupe	Unité de gestion	Surface totale (ha)	Programme Aménagement	Volume prévisionnel (m ³)
Amélioration indifférenciée	14.e	1.06	2027	57
Amélioration indifférenciée	14.b	14.51	2027	25
Amélioration indifférenciée	9.b	1.30	2027	45
Régénération indifférenciée	3.a	9.37	2027	30

N° 7 - Point sur les travaux

M. Raymond GUILLAUME, Adjoint en charge des travaux et de la forêt, fait le point sur les travaux réalisés :

- L'arche de la Petite Prairie a été démontée, son bois étant devenu trop vétuste pour assurer sa solidité.
- Réfection de la toiture, du bardage et de la zinguerie de la salle polyvalente.

Il remercie les Bénévoles de la Commune pour les travaux d'entretien de espaces verts réalisés lors de la dernière matinée de travail.

Il fait également un point sur les travaux à venir :

- la mise en peinture des passages piétons et stop (ces travaux se feront au retour de notre Agent Technique).
- les supports en béton soutenant l'arche de la Petite Prairie seront abaissés à la hauteur des clôtures.
- l'habillage du pignon de l'Ecole.

N° 8 - Point sur l'école

Mme Neidjate BOURASS, Adjointe en charge des Ecoles, informe que la rentrée scolaire s'est bien passée.

L'école accueille un effectif de 32 élèves partagés dans deux classes répartis comme suit :

Maternelle/Cp 16				Ce/Cm 16			
PS	MS	GS	CP	Ce1	Ce2	Cm1	Cm2
4	5	4	3	3	4	2	7

Trois élèves sont notifiés MDPH avec accompagnement AESH : 1 Ce1/ 1 Ce2/ 1 Cm2.

Toutes les classes partiront en voyage scolaire à Aubure. Diverses actions seront organisées afin de financer ce déplacement.

M. le Maire et d'autres Communes ont participé à une rencontre organisée par M. Fabrice BARTHELEMY, Directeur Académique du Haut-Rhin, et M. Fabian JORDAN, Président de l'AMHR, afin d'engager une réflexion sur l'école de demain au sein du territoire, le 18 septembre dernier.

Le département du Haut-Rhin connaît depuis quelques années une baisse significative des effectifs des élèves dans les écoles publiques du département comme au niveau national.

Les prévisions futures sont constantes pour Malmerspach (autour d'une trentaine d'élèves). Notre école est composée de deux classes de 16 élèves chacune et hébergée dans un bâtiment rénové et fonctionnel. La salle polyvalente est utilisée pour pratiquer les activités physiques.

Les perspectives pour l'école de demain sont, entre autres :

- d'améliorer la réussite scolaire et mieux préparer les élèves à entrer au collège
- de renforcer le lien scolaire et périscolaire voire extrascolaire sur un même lieu et penser l'école comme une approche globale des temps de l'enfant
- de limiter l'impact budgétaire sur les communes
- de mutualiser les moyens
- d'organiser la continuité entre la petite enfance et l'école
- d'améliorer les décharges de direction
- d'éviter l'isolement pédagogique et renforcer l'attractivité du métier d'enseignant
- d'optimiser les actions des réseaux d'aide et des conseillers pédagogiques et l'organisation du remplacement des personnels

M. le Maire trouve dommage que les directrices des écoles concernées n'aient pas été conviées à cet échange.

N° 9 - Point sur l'urbanisme

Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Adjointe en charge de l'urbanisme, informe, que depuis le dernier Conseil Municipal du 13 juin, nous avons instruit 7 déclarations de travaux : remplacements de clôtures, isolation extérieure, mises en place de clôtures et portails, abri de jardin et panneaux photovoltaïques.

N° 10 - Divers et Communications

Bâtiment HURTH

M. le Maire, accompagné de l'Adjoint aux travaux, de l'Agent Technique et de la Secrétaire de Mairie, a récemment visité le local de M. HURTH, situé Allée de la Filature dans le Parc de Malmerspach.

Ce bâtiment présente une surface d'environ 500 m², implanté sur une parcelle de 12,75 ares. Le projet serait d'y déplacer les ateliers communaux afin de disposer de locaux mieux adaptés aux besoins du service technique.

Le prix de vente n'a pas encore été déterminé. Il sera fixé en accord avec le vendeur et en tenant compte des transactions récentes dans le Parc de Malmerspach et de l'évaluation réalisée par les Domaines.

EFS

La dernière collecte de sang, organisée à Malmerspach, le 8 août dernier, a permis d'accueillir 56 donneurs. Merci à eux pour leur geste altruiste !

Analyses d'eau

Les dernières analyses d'eau prélevées le 04/09/2025 au robinet du secrétariat de la Mairie par l'Agence Régionale de Santé concluent : « *eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité. Eau douce très faiblement minéralisée (conductivité inférieure à 200 us/cm) susceptible, dans certaines conditions défavorables (stagnation, chauffe-eau...) de dissoudre certains métaux des canalisations. Il est conseillé de ne consommer l'eau du robinet qu'après un écoulement de 15 à 30 secondes. L'absence de canalisation en plomb dans les parties privatives des réseaux doit être vérifiée.* »

Rapport d'activité 2024 du Pays Thur Doller

M. le Maire présente le rapport d'activité 2024 du Pays Thur Doller.

Ce dernier est consultable au secrétariat de la Mairie.

Rapport annuel 2024 du SM4

M. le Maire présente le rapport annuel 2024 du SM4.

Ce dernier est consultable au secrétariat de la Mairie.

Rapport d'activité 2024 du Territoire d'Energie Alsace

M. le Maire présente le rapport d'activité 2024 du Territoire d'Energie Alsace.

Ce dernier est consultable au secrétariat de la Mairie.

Projet P3R (Pôle Réemploi, Recyclage, Revalorisation)

Le Président et le Service Ecocitoyenneté de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (CCVSA) ont présenté aux Elus de Malmerspach, le 26 juin dernier, leur projet d'implantation d'un Pôle Réemploi, Recyclage et Revalorisation (P3R) dans le Parc de Malmerspach.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de valorisation et de gestion durable des déchets. A l'issue de cette présentation, M. le Maire et son Conseil Municipal ont indiqué qu'aucune décision ne serait prise avant les élections municipales de 2026. Ils expriment clairement leur position : ce projet ne pourra être accepté qu'à la condition qu'un accès direct soit aménagé depuis la route départementale, sans passage par le village. Un courrier sera envoyé en ce sens au Président de la CCVSA.

Vœux du Maire

La Cérémonie des Vœux du Maire est fixée au vendredi 09 janvier 2026, elle se déroulera à la Salle polyvalente.

Micro-crèche bilingue

Mme Neidjate BOURASS, Adjointe, informe le Conseil de la fermeture de la micro-crèche bilingue de Moosch.

Clôture de la séance à 22h10